

FONDATION DE L'UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA

Fondation universitaire

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

7 mars 2025

Exercice clos le 31 décembre 2024

Grant Thornton SAS

SAS d'Expertise Comptable et de

Commissariat aux Comptes

« Le Phidias »

183, rue Henri Becquerel

CS 20312 - 34961 Montpellier cedex 2

FONDATION DE L'UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA

Fondation universitaire

52 avenue Paul Alduy
66860 Perpignan cedex 9

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2024

Au conseil d'administration de la fondation de l'Université de Perpignan Via Domitia,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation de l'Université de Perpignan Via Domitia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

RESPONSABILITÉS DE L'ORDONNATEUR, DE L'AGENT COMPTABLE ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés conjointement par l'ordonnateur et l'agent comptable.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 7 mars 2025, à Montpellier

Le Commissaire aux Comptes,
Grant Thornton SAS
Membre français de Grant Thornton International

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' followed by a horizontal line that curves upwards to the right.

Romain Bénézech

BILAN 1030
ACTIF

ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
<i>Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires</i>				
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
Immobilisations corporelles	15 798	8 659	7 139	7 781
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriels</i>	15 798	8 659	7 139	7 781
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				-
<i>Participations et Créances rattachées</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres</i>				
Total I	15 798	8 659	7 139	7 781
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances	1 570	-	1 570	13 702
<i>Créances clients, usagers et comptes rattachés</i>	1 360		1 360	13 702
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
<i>Autres</i>	210		210	
Valeurs mobilières de placement	800 000		800 000	
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	285 003		285 003	1 175 082
Charges constatées d'avance				2 358
Total II	1 086 573	-	1 086 573	1 191 142
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 102 371	8 659	1 093 712	1 198 923

**BILAN AGREGÉ 1030
PASSIF**

PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	277 500	277 500
<i>Fonds propres statutaires</i>	277 500	277 500
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		-
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		-
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres</i>		
Report à nouveau	93 689	64 574
Excédent ou déficit de l'exercice	4 109	29 115
Situation nette (sous total)	375 298	371 189
Fonds propres consommables	697 990	687 589
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	1 073 288	1 058 778
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	-	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	14 203	18 045
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		3 345
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 221	118 755
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	20 424	140 145
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 093 712	1 198 923

COMPTE DE RESULTAT 1030

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services	2 166	4 761
<i>Ventes de biens</i>		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Ventes de prestations de service</i>	2 166	4 761
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs	353 499	335 660
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>		
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>	353 499	335 660
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	235 494	227 646
<i>Dons manuels</i>	235 494	227 646
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	18	1 063
Total I	591 178	569 130
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	40 157	40 659
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	250 648	218 031
Aides financières	124 095	107 411
Impôts, taxes et versements assimilés	2 688	2 844
Salaires et traitements	121 728	122 754
Charges sociales	46 398	48 792
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 683	1 454
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés		
Autres charges	10 874	6 807
Total II	598 271	548 752
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-	20 378
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	11 202	8 737
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	11 202	8 737
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	11 202	8 737
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	4 109	29 115
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	-	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	602 379	577 867
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	598 271	548 752
EXCEDENT	4 109	29 115

Préambule

L'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel soumis au régime budgétaire, financier et comptable défini aux articles L719-4 à L719-6 et R719-52 à R719-112 du Code de l'éducation et aux dispositions des titres I et III du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (dit décret GBCP).

Au sein de l'Université de Perpignan Via Domitia, la Fondation UPVD soutient l'innovation, la formation et l'insertion professionnelle, l'égalité des chances, la solidarité et contribue ainsi au développement de l'université et à l'attractivité du territoire. Cette fondation universitaire est régie par les articles L.719-12 et R.719-194 à R.719-205 du code de l'éducation. Elle dispose de l'autonomie financière, sans avoir de personnalité morale.

Les états financiers (bilan, compte de résultat et annexe) de la Fondation UPVD sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ils sont présentés de manière distincte de ceux de l'UPVD depuis l'exercice 2023.

L'agent comptable de l'établissement qui abrite la fondation établit le compte financier de la fondation, qui est accompagné d'un rapport de gestion établi par le président de la fondation pour l'exercice écoulé.

Le conseil d'administration de l'établissement qui abrite la fondation approuve l'affectation des résultats comptables des états financiers de la fondation.

Le compte financier de la Fondation est établi par l'Agent Comptable à la fin de l'exercice, puis visé par le Président de l'université qui le soumet au vote du Conseil d'Administration, au plus tard soixante-quinze jours après la clôture de l'exercice. L'exercice comptable a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Le compte financier soumis au vote du Conseil d'Administration est constitué des éléments suivants :

- les états financiers (bilan, compte de résultat et annexe de la fondation universitaire établis selon les modèles du règlement ANC précité),
- les tableaux budgétaires selon le même format que pour les budgets.

Le compte financier est mis à disposition de la Cour des comptes, au plus tard, le 30 avril de l'exercice suivant la clôture de l'exercice.

Les comptes de la Fondation UPVD font l'objet d'une certification annuelle par un commissaire aux comptes.

Contexte général

1- Faits caractéristiques, comparabilité, principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1- Faits caractéristiques de l'exercice

La fondation n'a pas connu d'évolution notable en 2024 par rapport aux exercices précédents dans son mode de fonctionnement ou son activité.

A partir de 2023 les comptes de la fondation universitaire UPVD ne sont plus agrégés avec ceux de l'EPSCP. Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06, ce compte financier distinct est consacré à la fondation.

Sa situation financière est saine, elle dispose au 31/12/2024 d'un fonds de roulement et d'une trésorerie légèrement supérieurs à un million d'euros.

1.2- Changement de méthode, d'estimations, de présentation comptables et/ou corrections d'erreurs

Aucun changement de méthode de comptabilisation et/ou d'estimations comptables n'a été constaté sur l'exercice 2024. De même, aucune correction d'erreur n'a été comptabilisée.

1.3- Principes et méthodes d'évaluation

Pour l'exercice 2024, la Fondation UPVD applique les principes comptables et méthodes d'évaluation décrites dans l'instruction comptable commune du 16 décembre 2022 qui décrit les modalités de mise en œuvre du recueil des normes comptables des organismes dépendant de l'État (RNCEP).

Les conventions générales comptables ont ainsi été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- évaluation des éléments inscrits en comptabilité selon la méthode des coûts historiques.

1.4- Système d'information budgétaire et comptable

L'université utilise le progiciel de gestion intégrée SIFAC, adapté du logiciel SAP.

2. Notes relatives aux postes de bilan

2.1- Actif immobilisé

L'actif immobilisé, conformément aux dispositions normatives, est évalué au coût d'acquisition ou de production. La valeur initiale des actifs immobilisés est égale à leur coût d'acquisition ou de production et inclut les frais qui leur sont directement attribuables (honoraires, frais de mise en service, etc.).

Conformément à la délibération UPVD/CA 2020/25-09 n°03 du 25 septembre 2020, le montant du seuil unitaire à partir duquel une immobilisation incorporelle ou corporelle est comptabilisée en investissement s'élève à 800 € HT. Les immobilisations d'une valeur unitaire inférieure à 800 € HT sont donc comptabilisées en charges de fonctionnement.

A la fin de l'exercice 2024, le montant de l'actif immobilisé net de la fondation atteint 7139 €, en baisse de 10% par rapport à l'exercice 2023. Il s'agit exclusivement d'immobilisations corporelles.

Les amortissements

Un amortissement permet de répartir la charge liée à l'acquisition d'un actif sur sa durée d'utilisation.

L'amortissement est pratiqué selon le mode linéaire au prorata-temporis, à compter de la date de mise en service des biens. Les durées d'amortissement ont été approuvées par le conseil d'administration de l'université (28 juin 2013) et se répartissent de la façon suivante :

Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles	3 ans
Matériel scientifique et industriel	8 ans
Collection de documentation	/
Matériel de transport	8 ans
Matériel informatique et bureautique	3 ans
Matériel pédagogique	8 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Matériels divers	5 ans

S'agissant des biens constitutifs du parc immobilier, ils sont amortis selon les durées suivantes :

Parc immobilier	Durée d'amortissement
Structure et ouvrages assimilés	50 ans
Menuiseries extérieures	20 ans
Réseaux (câblage, électricité, ...)	20 ans
Fluides (chauffage climatisation)	15 ans
Aménagements et travaux	15 ans

Tableau de variation des immobilisations :

	Valeur brute au début de l'exercice	Augment. par virement de poste à poste	Acquisitions / Transferts	Dimin. par virement de poste à poste	Cessions / Mises au rebut	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles dont						
Logiciels						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles dont	14 756		1 042			15 798
Terrains						
Constructions						
Installations techniques & outillage	11 271					11 271
Collections						
Autres immobilisations corporelles	3 485		1 042			4 527
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes versés						
Immobilisations financières						
TOTAL	14 756		1 042			15 798

Tableau de variation des amortissements :

	Amort. cumulés au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (Sorties de l'exercice)	Amort. cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	6 976	1 683	0	8 659
Immobilisations Financières	-	-	-	-
TOTAL	6 976	1 683	0	8 659

2.2- Actif circulant

- Créances

Les créances de l'actif circulant sont des sommes dues à l'établissement par des tiers et qui, en raison de leur destination ou de leur nature, n'ont pas vocation à être immobilisées. En cas de risque de non-paiement, une dotation aux dépréciations est calculée à la fin de l'exercice pour le montant de ce risque.

A la fin de l'exercice 2024, la majorité des créances de l'actif circulant concernent des créances clients pour 1 360 €.

	Montant Brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :	-	-	-
Prêts	-	-	-
Créances de l'actif circulant :	1 570	1 570	-
Créances sur subventions (4411 et 4417)	-	-	-
Créances clients (411)	1 360	1 360	-
Autres créances : factures à établir (418 et 4487)	-	-	-
Créances sociales et fiscales (42, 43, 44)	-	-	-
Autres créances	210	210	-
TOTAL	1 570	1 570	-

- **Disponibilités**

	2024	2023
Valeurs mobilières de placement	800 000	
Disponibilités	285 003	1 056 597
Total	1 085 003	1 056 597

Au cours de l'année 2024, la gestion financière a été optimisée avec l'ouverture d'un compte à terme d'un montant de 800 000 € à la clôture de l'exercice.

2.3- Les capitaux propres

En 2024, la situation des capitaux propres a évolué de la façon suivante :

	2024	Augmentations	Diminutions	2023
Capital (1023)	277 500	-	-	277 500
Dotations consommables (1081-1089)	697 990	10 401		687 589
Report à nouveau (110-119)	93 689	29 115		64 574
Réserves	-	-	-	-
Résultat de l'exercice (120-129)	4 109	-	25 006	29 115
Situation nette	1 073 288	39 516	- 25 006	1 058 778

Ce tableau illustre les évolutions observées entre 2023 et 2024. S'agissant de la dotation consommable, il convient de noter que les versements reçus se sont élevés à 368 900 €, tandis que le montant effectivement mobilisé s'établit à 353 499 €, traduisant une gestion mesurée des ressources disponibles.

Le fonds de roulement (réserves) de la Fondation s'élève à 1 066 148,42€.

2.4- Les provisions

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- *L'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers,*
- *Il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue,*
- *L'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.*

Aucune provision n'a été comptabilisée sur l'exercice 2024

2.5- Les dettes

Les dettes sont constituées des sommes dues par l'établissement à des tiers.

Au 31/12/2024, les dettes de l'établissement se décomposent de la façon suivante.

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		échéance à moins d'un an	échéance à plus d'un an	échéance non déterminable
Dettes fournisseurs & comptes rattachés (401 - 409)	14 203	14 203		
Dettes fiscales & sociales (42 - 44)	4 241	4 241		
Avances et acomptes reçus (419)	-			
Dettes diverses (463 - 486)	1 980	1 980		
Produits constatés d'avance (487)	-			
TOTAL	20 424	20 424		

Le poste des dettes fournisseurs (14 203 €) est exclusivement constitué de factures non parvenues ou charges à payer.

2.6- Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance (ou PCA) sont des produits comptabilisés par anticipation dans l'exercice comptable alors que les prestations seront réalisées durant l'exercice suivant.

A la clôture de l'exercice 2024 aucun produit constaté d'avance n'a été comptabilisé.

3- Notes relatives au compte de résultat

Les principales recettes des Fondations sont de deux natures. Il s'agit d'une part de dons comptabilisés en produit dès leur encaissement et d'autre part de versements de fondateurs publics ou privés à son capital.

La part disponible de ce capita qu'on appelle la part consommable est rapportée au résultat de la Fondation selon ses besoins pour que le résultat soit à l'équilibre en fin d'exercice. Les produits de la Fondation dépendent donc des décisions de gestion et des programmes menés au cours de l'exercice.

Les charges sont enregistrées suivant les principes comptables généralement admis en prenant en considération le service fait.

A la clôture de l'exercice 2024, le résultat d'exploitation est déficitaire de 7 094€. Son résultat financier est positif de 11 302€ pour un résultat comptable bénéficiaire de 4 109€.

Focus sur le résultat d'exploitation 2024 : ventilation par nature du montant total des recettes et des dépenses d'exploitation.

	2024	2023	variation en €	Variation en %
Autres prestations de service (70*)	2 166	4 761	- 2 595	-55%
Quote-part dotation (7532)	353 499	335 660	17 839	5%
Dons	235 494	227 646	7 848	3%
Autres produits (75*)	18	1 063	- 1 045	
Total des recettes d'exploitation	591 177	569 130	22 047	4%
Achats (602/608)	40 157	40 659	- 502	-1%
Autres achats, charges externes (60*,61,62*)	250 648	218 031	32 617	15%
Impôts et taxes (63)	2 688	2 844	- 156	-5%
Frais de personnel et charges sociales (64*)	168 126	171 546	- 3 420	-2%
Dotations aux amortissements et provisions (68*)	1 683	1 455	228	16%
Autres charges (65)	134 969	114 218	20 751	18%
Charges d'exploitation	598 271	548 753	49 518	9%
Résultat d'exploitation	- 7 094	20 377	- 27 471	-135%

3.1- Les recettes d'exploitation

L'évolution des recettes entre 2023 et 2024 est positive, elles progressent de 4%. Si les quote-part de dotation rapportées au résultat sont le fruit d'une décision de gestion comme indiqué au paragraphe précédent. On note une progression de 3% des dons entre les deux exercices.

3.2- Les charges de fonctionnement

Les charges d'exploitation augmentent de 9 % soit 49 518 € :

- Les charges externes (comptes 62) progressent de 23% soit 34 628 €. Il s'agit notamment de frais de publications, de colloques et de réception.
- Les autres charges (comptes 65) enregistrent une augmentation de 20 751 €, principalement due à l'accroissement de la dotation pour les bourses mobilité et au soutien apporté au projet NAVALIA.

4- Autres informations

4.1- Evénements postérieurs à la clôture

Néant

4.2- Engagements hors bilan

Néant

4.3- Effectifs

Au 31/12/2024 la fondation emploie directement 5 personnels BIATSS contractuels. Une partie des salaires de la Fondation est prise en charge par l'UPVD.

4.3- Tableau de flux de trésorerie

Conformément aux dispositions prévues par la Norme n°1 « Les Etats Financiers », le tableau des flux de trésorerie fait partie intégrante de l'annexe.

Le tableau des flux de trésorerie (TFT) fournit des informations sur l'évolution de la situation de trésorerie de l'université entre l'ouverture et la clôture de l'exercice. Il reprend toutes les opérations de l'exercice, du 01/01/N au 31/12/N, après rapprochement avec les opérations du compte de dépôt des fonds, dès lors que ces opérations sont génératrices ou consommatrices de trésorerie (encaissements et décaissements).

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS A L'ACTIVITÉ		
RESULTAT NET	4 108,53	29 114,97
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	1 682,81	1 454,60
Amortissements et provisions, hors provisions sur actif circulant	1 682,81	1 454,60
Plus-values de cession	0,00	0,00
Engagements à réaliser	0,00	0,00
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	13 255,87	-66 081,89
Stocks	0,00	0,00
Créances clients et comptes rattachés	12 342,00	-13 630,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-3 840,60	-29 495,92
Autres comptes	4 754,47	-22 955,97
TOTAL (I)	19 047,21	-35 512,32
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
ENCAISSEMENTS	0,00	0,00
Cessions d'immobilisations incorporelles	0,00	0,00
Cessions d'immobilisations corporelles	0,00	0,00
Cessions d'immobilisations financières	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DÉCAISSEMENTS	1 041,60	2 186,57
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	0,00	0,00
Acquisitions d'immobilisations corporelles	1 041,60	2 186,57
Acquisitions d'immobilisations financières	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
TOTAL (II)	-1 041,60	-2 186,57
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
ENCAISSEMENTS	29 114,97	25 117,51
Dotations en capitaux propres	29 114,97	25 117,51
Emissions d'emprunts	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DÉCAISSEMENTS	0,00	0,00
Remboursements d'emprunts	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
TOTAL (III)	29 114,97	25 117,51
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS GÉRÉES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES		
TIERS		
ENCAISSEMENTS	0,00	0,00
DÉCAISSEMENTS	0,00	0,00
TOTAL (IV)	0,00	0,00
VARIATION DE TRÉSORERIE (V=I+II+III+IV)	47 120,58	-12 581,38
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE	1 175 082,07	1 457 705,78
TRÉSORERIE A LA CLÔTURE	1 085 002,96	1 175 082,07

ANNEXES

**Tableau 2 : Autorisations budgétaires - Budget annexe Fondation
Compte Financier 2024**

Dépenses							Recettes							
Hors Enveloppe 'Contrats de Recherche'	AE			CP			AR			RE				
	Compte Financier 2023	Montants Budget 2024	Compte Financier 2024	Compte Financier 2023	Montants Budget 2024	Compte Financier 2024	Compte Financier 2023	Montants Budget 2024	Compte Financier 2024	Compte Financier 2023	Montants Budget 2024	Compte Financier 2024		
Personnel	180 276	176 800	170 814	180 276	176 800	170 814	235 719	457 604	266 512	217 739	485 604	261 204	Recettes globalisées	
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>							-	-	-	-	-	-	Subvention pour charges de service public	
							-	-	-	-	-	-	Autres financements de l'Etat	
							-	-	-	-	-	-	Fiscalité affectée	
							-	-	-	-	-	-	Autres financements publics	
Fonctionnement	378 162	474 088	420 550	405 263	488 460	431 388	235 719	457 604	266 512	217 739	485 604	261 204	Recettes propres	
							0	0	2 640	0	0	2 640	Recettes fléchées	
							-	-	-	-	-	-	Financements de l'Etat fléchés	
Investissement	2 187	3 000	1 042	2 187	3 000	0	-	-	-	-	-	-	Autres financements publics fléchés	
							-	-	2 640	-	-	2 640	Recettes propres fléchées	
Enveloppe 'Contrats de Recherche'														
<i>Personnel</i>														
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>														
<i>Fonctionnement</i>														
<i>Investissement</i>														
TOTAL DES DÉPENSES	560 624,88	653 887,58	592 405,09	587 725,33	668 260,26	602 201,51	235 719,48	457 603,64	269 151,85	217 739,48	485 603,64	263 843,85	TOTAL DES RECETTES	
Solde budgétaire (excédent)						-	338 357,66 €						Solde budgétaire (déficit)	

Tableau 4 : Tableau d'équilibre financier - Budget Fondation
Compte Financier 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT								
Besoins (utilisation des financements)				Financements (couverture des besoins)				
	Compte Financier 2023	Montants Budget 2024	Compte Financier 2024		Compte Financier 2023	Montants Budget 2024	Compte Financier 2024	
Solde budgétaire (déficit) *	369 985,85	182 656,62	338 357,66		-	-	-	Solde budgétaire (excédent) *
<i>dont solde budgétaire Fondation</i>	<i>369 985,85</i>	<i>182 656,62</i>	<i>338 357,66</i>		<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>dont solde budgétaire Fondation</i>
Nouveaux emprunts (capital), Remboursements de prêts (capital), Dépôts et cautionnements	-	-	-		-	-	-	Nouveaux emprunts (capital), Remboursements de prêts (capital), Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	49,84	- 472,45	- 650,60		140,00	245,46	245,46	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	835 686,16	15,87	17,07		- 14 682,00	349 010,29	349 456,49	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	1 205 721,85	182 200,04	337 724,13	et	- 14 542,00	349 255,75	349 701,95	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)
Variation de trésorerie (Abondement)	-	167 055,71	11 977,82	ou	1 220 263,85	-	-	Variation de trésorerie (Prélèvement)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée ***</i>		-		ou	<i>13 284,11</i>	<i>35 250,15</i>	<i>27 702,85</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie disponible (non fléchée)</i>		<i>202 305,86</i>	<i>39 680,67</i>	ou	<i>1 206 979,74</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (non fléchée)</i>
TOTAL DES BESOINS	1 205 721,85 €	349 255,75 €	349 701,95 €	et	1 205 721,85 €	349 255,75 €	349 701,95 €	TOTAL DES FINANCEMENTS

Tableau 6 : situation patrimoniale - Budget FONDATION

CHARGES	Compte Financier 2023	Réalisé Compte Financier 2024	Montants Budget 2024	Ecarts	PRODUITS	Compte Financier 2023	Réalisé Compte Financier 2024	Montants Budget 2024	Ecarts
Personnel	171 546,35	168 125,98	175 169,18	- 7 043,20	Subventions de l'Etat	-	-	-	-
dont charges de pensions civiles	-	-	-	-	Fiscalité affectée	-	-	-	-
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	377 206,01	430 144,85	491 773,32	- 61 628,47	Autres subventions	-	-	-	-
					Autres produits	577 867,33	602 379,36	666 942,01	- 64 562,65
TOTAL DES CHARGES (1)	548 752	598 271	666 943	- 68 672	TOTAL DES PRODUITS (2)	577 867	602 379	666 942	- 64 563
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	29 115	4 109	-	4 109	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	-	-	0	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	577 867	602 379	666 943		TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	577 867	602 379	666 943	- 64 563

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Compte Financier 2023	Réalisé Compte Financier 2024	Montants Budget 2024	Ecarts
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	29 115	4 109	- 0	4 109
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 454,60	1 682,81	1 682,24	0,57
- (C 78) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	-	-	-
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	-	-
- (C 775) produits de cession d'éléments d'actifs	-	-	-	-
- (C 7813) quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	- 335 660,00	- 353 499,33	- 89 509,00	- 263 990,33
= CAF ou IAF*	- 305 090,43	- 347 708	- 87 827	- 259 881

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte Financier 2023	Réalisé Compte Financier 2024	Montants Budget 2024	Ecarts	RESSOURCES	Compte Financier 2023	Réalisé Compte Financier 2024	Montants Budget 2024	Ecarts
Insuffisance d'autofinancement*	305 090,43 €	347 707,99 €	87 827,25 €	- 259 880,74 €	Capacité d'autofinancement	- €	- €	- €	- €
Investissements	2 187	1 042	3 000	- 1 958	Financement de l'actif par l'Etat	-	-	-	-
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	Autres ressources	337 650	363 900	3 000	360 900
TOTAL DES EMPLOIS (5)	307 277	348 750	90 827	257 922	Augmentation des dettes financières	-	-	-	-
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	30 373	15 150	-	15 150	TOTAL DES RESSOURCES (6)	337 650	363 900	3 000	360 900
					PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	-	-	87 827	- 87 827

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Compte Financier 2023	Réalisé Compte Financier 2024	Montants Budget 2024	Ecarts
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	30 373,00	15 150,41	- 87 827,25	102 978
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	66 081,89	3 172,59	- 254 882,96	258 056
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)	- 35 708,89	11 977,82	167 055,71	- 155 078
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	1 050 998,01	1 066 148,42	963 170,76	102 978
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	5 599	2 426,08	260 481,63	258 056
Niveau de la TRESORERIE	1 056 596,68	1 068 574,50	1 223 652,39	- 155 078

Tableau 7 : Plan de Trésorerie Budget FONDATION
Compte financier 2024

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	1 056 596,68 €	1 041 532,94 €	1 092 331,91 €	1 211 693,07 €	1 242 803,81 €	1 284 554,53 €	1 231 653,29 €	1 250 275,01 €	1 237 547,75 €	1 172 502,65 €	1 158 158,62 €	1 126 188,51 €	
<i>dont placements</i>													
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	-	6 142	-	38 080	77 032	13 131	50 148	-	4 448	44 000	16 172	12 050	261 203,85 €
Subvention pour charges de service public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- €
Autres financements de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- €
Fiscalité affectée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- €
Autres financements publics	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- €
Recettes propres	-	6 142	-	38 080	77 032	13 131	50 148	-	4 448	44 000	16 172	12 050	261 203,85 €
Recettes budgétaires fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 640	-	2 640,00 €
Financements de l'Etat fléchés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- €
Autres financements publics fléchés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- €
Recettes propres fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 640	-	2 640,00 €
Opérations non budgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- €
Emprunts : encaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- €
Prêts : encaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- €
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- €
Opérations gérées en compte de tiers	11 083	87 279	150 447	62 141	5 654	5 911	5 264	3 096	- 14 679	28 855	618	4 033	349 701,95 €
TVA encaissée	-	-	-	220	-	25	-	-	-	-	-	-	245,46 €
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- €
Autres encaissements d'opérations gérées en compte de tiers	11 083	87 279	150 447	61 921	5 654	5 886	5 264	3 096	- 14 679	28 855	618	4 033	349 456,49 €
TOTAL	11 083	93 421	150 447	100 221	82 686	19 042	55 412	3 096	- 10 231	72 855	19 429	16 083	613 545,80 €
DECAISSEMENTS													
Enveloppes hors recettes fléchées	26 148	42 622	31 086	69 110	40 919	85 269	47 794	15 821	32 706	69 078	39 801	71 504	571 858,66 €
Personnel	12 560	18 714	15 674	16 428	15 883	15 843	14 441	15 821	11 603	11 610	11 641	10 594	170 813,71 €
Fonctionnement	13 588	23 907	15 412	52 682	25 036	69 426	33 353	-	21 103	57 467	28 160	60 909	401 044,95 €
Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- €
Dépenses sur recettes fléchées	-	-	-	-	-	2 998	3 435	-	6 263	3 678	11 777	2 192	30 342,85 €
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- €
Fonctionnement	-	-	-	-	-	2 998	3 435	-	6 263	3 678	11 777	2 192	30 342,85 €
Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- €
Opérations non budgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- €
Emprunts : remboursements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- €
Prêts : décaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- €
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- €
Opérations gérées en compte de tiers	- 1	-	-	0	17	- 16 324	- 14 439	2	15 845	14 443	- 178	1	- 633,53 €
TVA décaissée	-	-	-	-	17	- 489	-	-	-	-	- 178	-	650,60 €
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- €
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers	- 1	-	-	0	-	- 15 834	- 14 439	2	15 845	14 443	-	1	17,07 €
TOTAL	26 147,15 €	42 621,84 €	31 085,86 €	69 110,09 €	40 935,53 €	71 943,72 €	36 790,57 €	15 823,37 €	54 814,58 €	87 198,80 €	51 399,38 €	73 697,09 €	601 567,98 €
SOLDE DU MOIS	- 15 063,74 €	50 798,97 €	119 361,16 €	31 110,74 €	41 750,72 €	- 52 901,24 €	18 621,72 €	- 12 727,26 €	- 65 045,10 €	- 14 344,03 €	- 31 970,11 €	- 57 614,01 €	11 977,82 €
SOLDE CUMULE	1 041 532,94 €	1 092 331,91 €	1 211 693,07 €	1 242 803,81 €	1 284 554,53 €	1 231 653,29 €	1 250 275,01 €	1 237 547,75 €	1 172 502,65 €	1 158 158,62 €	1 126 188,51 €	1 068 574,50 €	
													<i>dont trésorerie fléchée</i> - 27 702,85 €
													<i>dont trésorerie sur op. non budgétaires</i> 350 335,48 €

ANNEXE N°4 : BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Néant